

## Barème des honoraires

Barème des honoraires de transaction au 13 décembre 2021

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires TTC</u>	<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires TTC</u>
De 0 € à 69 999 €	5 000 €	De 140 000 € à 149 999 €	10 500 €
De 70 000 € à 79 999 €	6 000 €	De 150 000 € à 159 000 €	12 500 €
De 80 000 € à 89 999 €	6 500 €	De 160 000 € à 169 000 €	13 000 €
De 90 000 € à 99 999 €	7 000 €	De 170 000 € à 179 999 €	13 500 €
De 100 000 € à 109 000 €	7 500 €	De 180 000 € à 199 999 €	14 000 €
De 110 000 € à 119 000 €	8 000 €	De 200 000 € à 249 999 €	15 000 €
De 120 000 € à 129 000 €	8 500 €	De 250 000 € à 299 999 €	18 500 €
De 130 000 € à 139 000 €	9 000 €	De 300 000 € à 349 999 €	20 000 €
De 350 000 € à 399 999 €		25 000 €	
De 400 000 € à 499 999 €		30 000 €	
+ de 500 000 €		6 %	

Les honoraires de négociation sont:  
à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente «  
commission vendeur »

Cession de fonds de commerce et de droits au bail :  
- 10 % HT du prix de cessions + 10 % HT du loyer annuel hors taxes à la charge de l'acquéreur.

Valeur vénale appartement, maison habitation et terrain:  
- 150€ TTC

\* Cas particulier d'honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence ou Amepi: - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais. - Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

### BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION (ARRÊTÉ AU 1ER FÉVRIER 2017) BAUX D'HABITATION

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1er août 2014. Tous ces tarifs sont TTC.

A la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail : 8€/m2 Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/ sortie : 3€/m2

À la charge du bailleur:

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail : 8€/m2 Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/ sortie : 3€/m2

### BAUX D'EMPLACEMENT DE GARAGE ET/OU DE PARKING

120 € TTC à la charge du bailleur et 120 € TTC à la charge du locataire, soit 100 € HT pour chacune des parties

### BAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

Honoraires à la charge exclusive du preneur (ou éventuellement répartis entre le bailleur et le preneur selon le mandat) - Honoraires de location : 15 % HT du loyer annuel hors charges

- Honoraires de rédaction du bail : 15 % HT du loyer annuel hors charges

- Renouvellement du bail : 10 % HT du loyer annuel hors charges

### BAUX D'EMPLACEMENT DE GARAGE ET/OU DE PARKING

120 € TTC à la charge du bailleur et 120 € TTC à la charge du locataire, soit 100 € HT pour chacune des parties

### BAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

Honoraires à la charge exclusive du preneur (ou éventuellement répartis entre le bailleur et le preneur selon le mandat) - Honoraires de location : 15 % HT du loyer annuel hors charges

- Honoraires de rédaction du bail : 15 % HT du loyer annuel hors charges

- Renouvellement du bail : 10 % HT du loyer annuel hors charges

